Zeitschrift: Protar

Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes

Band: 2 (1935-1936)

Heft: 2

Artikel: En terre romande

Autor: Naef, Ernest

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-362432

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vira aisément, comme dans tous les cas semblables, d'une solution de formaline à 35 ou 40 % de formol, qui sera vaporisée à chaud par chauffage direct ou en utilisant des produits chimiques réagissant à température ordinaire et qu'on additionne à la solution de formol. Parmi ces corps il convient de citer le permanganate de potassium et le peroxyde de baryum.

*

Pour terminer ce court aperçu disons que les possibilités meurtrières de la menace aérochimique ont obligé les populations non combattantes à se protéger. Ce sont là des idées qui sont régulièrement traitées et sur lesquelles nous ne voulons pas revenir. Cependant chacun sait que dès qu'on envisage d'un peu près les moyens techniques de défense passive, des partisans et des détracteurs s'affrontent, opposant leurs théories respectives. Pour l'instant il faut savoir que les milieux dirigeants s'orientent nettement vers l'organisation de deux méthodes de défense passive, traduisant deux conceptions complètement opposées dans la manière de protéger les populations civiles contre le danger aérien. Il y a tout d'abord celle qui se fonde sur l'évacuation totale des centres importants ou plus simplement sur le dispersement des non-combattants et celle qui préconise leur défense sur place. La première thèse peut malgré tout se concilier avec la seconde qui, elle, s'inspire de la situation géographique des cités et de la démographie du pays.

Ces quelques considérations générales n'ont pas la prétention d'ajouter à ce qui a déjà été dit, mais veulent uniquement attirer l'attention du public sur certains points qui ne doivent pas être méconnus.

L. M. Sandoz.

En terre romande.

Il est urgent de réveiller l'opinion publique. (De notre correspondant particulier.)

Plus nous allons de l'avant, et plus nous remarquons que la tâche impartie à *l'Association suisse pour la défense aérienne passive* et à ses sections est de toute urgence. Il est en effet certain qu'en Suisse romande, en marge des nombreuses bonnes volontés qui se vouent à l'organisation de la D. A. P., et qui cherchent à épauler le mouvement de propagande entrepris soit par la Section vaudoise de l'A. S. D. A. P., soit par les autorités, il existe une masse à la fois indifférente et même hostile, qu'il s'agit de convertir. Cette masse possède une puissance d'inertie véritablement dangereuse. Il est vrai qu'en terre romande, la propagande en faveur de la défense aérienne passive ne s'est pratiquement organisée, avec méthode, que depuis une année. Elle aurait pu être entreprise, il y a déjà 4 ou 5 ans, mais les promoteurs du mouvement d'alors — les pionniers de l'ancienne *Ligue suisse contre le péril aéro-chimique* — durent donner suite à une demande supérieure, les priant d'attendre certaines instructions officielles, avant de partir en campagne.

D'où un assez gros retard, qui remonte en quelque sorte à 1931, époque à laquelle une conférence s'est tenue à Berne, conférence à l'organisation de laquelle cette première Ligue, créée à Lausanne, n'était pas étrangère.

Mais la situation actuelle, dans le cadre de l'orientation de l'opinion publique, n'est pas sans subir directement les effets de plusieurs années de retard, au cours desquelles un gros travail d'éducation, d'instruction, de préparation des esprits aurait pu être entrepris. A l'heure présente, il est attristant de se rendre compte du degré d'incompréhension totale du sujet, que l'on rencontre auprès de milliers d'individus. Soit par mauvaise volonté, soit par indifférence absolue ou encore par une apathie coupable, une grande partie de l'opinion publique tend à n'attacher aucun crédit à l'action de vulgarisation développée en sa faveur.

Ce fait est d'autant plus regrettable, que dans de nombreux pays la situation est certes très différente. Nous n'avons pas à rappeler ici l'exemple de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Italie, de l'U. R. S. S., et même de la Belgique, nations au sein desquelles la masse populaire offre — à l'endroit des questions de D. A. P. — une discipline remarquable, une compréhension complète de la valeur du sujet. Il ne saurait être question, en Suisse romande, de parvenir rapidement à un tel résultat. Nous n'avons pas, derrière nous, plusieurs années de travail préparatoire, au cours desquelles — ainsi que c'est le cas dans les pays que nous venons de citer — l'opinion publique a été instruite régulièrement.

C'est assez dire que la tâche qui s'offre, tant aux autorités, qu'à l'A. S. D. A. P., dans notre pays, est aujourd'hui particulièrement ingrate. Mais ce ne doit pas être là motif à désespérer. Bien au contraire, pourrais-je dire: Et c'est la raison pour laquelle la section vaudoise de l'A. S. D. A. P. a décidé, en cette fin de 1935, de tout mettre en œuvre pour réveiller l'opinion publique dès les premières semaines de 1936. Elle recherchera, à ce titre, la collaboration de la presse.

Pour une campagne de presse.

La presse constitue un moyen d'action qu'il ne faut pas négliger. Et nous songeons à ce propos à la presse quotidienne des grandes villes et aux multiples journaux locaux et régionaux des petites localités. Il y a là un champ d'activité qu'il serait regrettable de négliger, et grâce auquel un travail

sans aucun doute productif pourra être entrepris et mené à chef. Cette question étant à même d'être de quelque utilité à tous les milieux suisses de l'A. S. D. A. P., nous croyons instructif de la commenter brièvement dans ces colonnes.

Il y a lieu de partir du point de vue que d'une part *Protar*, d'autre part *Luftschutz* et *La Dépêche de l'Air*, constituent des organes «de la partie», dont la tâche est nettement caractérisée. Il revient à *Protar* d'être le trait d'union au sein de l'A. S. D. A. P., entre tous les membres et les sections de notre association, et de donner, en plus de ses chroniques régionales, des directives propres à enrichir les connaissances des adeptes de la D. A. P., soit des *convertis* à l'idée. Il revient à *Luftschutz* en Suisse allemande, et à *La Dépêche de l'Air* en Suisse romande, d'être des organes de vulgarisation populaire, qui s'adressent beaucoup plus au public en général qu'aux spécialistes, mais dont la mission consiste à renforcer régulièrement la conviction, les connaissances et les opinions des membres régionaux de l'A. S. D. A. P., afin de donner à ces derniers des arguments pour leur action personnelle.

Quant à la grande masse du public, de la ville et de la campagne, elle ne saurait être réellement atteinte, avec profit, que par la presse qu'elle lit régulièrement et quotidiennement, soit les journaux d'informations. On ne peut aujourd'hui que regretter, en terre romande — à part certaines exceptions il est vrai —, le peu de place et le peu d'importance accordées jusqu'ici par les journaux au problème d'utilité publique que constitue pour la nation la mise au point de la défense aérienne passive. C'est en partant de cette constatation, que la section vaudoise de l'A. S. D. A. P. a décidé de faire résolument appel à la presse vaudoise, pour lui demander sa collaboration et son appui régulier à notre cause. Nous osons espérer que cet appel sera entendu, et qu'il permettra d'entreprendre dès le début de 1936 une campagne efficace et productive pour l'ensemble de notre population.

Dans cet ordre d'idée, il convient d'orienter en premier lieu tous les journalistes eux-mêmes, de leur donner l'orientation générale susceptible de les gagner à l'importance de la question, en bref de leur démontrer la mission sociale de premier ordre qui leur revient. La tâche du journaliste n'est-elle pas de servir les intérêts de la collectivité, partant ceux du pays sous tous les rapports? Le problème de la défense aériene passive de nos populations civiles est là pour leur apporter matière à une éducation constante de la masse populaire. Ce même problème est également de première valeur pour assurer au journaliste une matière qu'il recherche par «défaut professionnel»: celle de l'information inédite, de la nouvelle qui attire et intéresse le lecteur. Dans le cadre de la défense aérienne passive, les informations provenant de l'étranger, parfaitement inconnues chez nous, constituent un «matériel» susceptible de servir de matière à maints articles originaux et instructifs.

C'est dire que dans son propre intérêt, la presse elle-même trouvera un intérêt direct professionnel à ne pas délaisser cette partie de toute actualité et de première valeur. Il suffit de lui souligner le fait, et de donner aux journalistes la possibilité de servir la cause nationale dans ce domaine.

C'est en s'attachant à ce point de vue que la section vaudoise de l'A. S. D. A. P. a pris la détermination de demander à la presse vaudoise sa collaboration pour l'orientation des masses. Si le lecteur, le moins averti, trouve la possibilité de suivre des chroniques régulières consacrées à la D. A. P., il ne manquera pas, peu à peu, à saisir qu'un nouveau problème national, qui le concerne directement, se présente à son attention et à ses réflexions. Si nous parvenons à ce seul résultat en 1936, la cause sera gagnée, car ce qui importe en premier lieu, ce n'est pas de convertir des profanes, mais avant tout de retenir l'attention de toute la population.

Il sera intéressant, certes, de suivre le développement de cette propagande journalistique en terre vaudoise et d'en souligner les résultats.

Une opinion du colonel-divisionnaire Combe.

Nous ne voudrions pas passer sous silence, dans cette chronique, l'importante étude, pleine d'enseignements, que le colonel - divisionnaire *G. Combe*, commandant de la 1re division, a publiée dans le numéro de décembre 1935 de *La Dépêche de l'Air*, à Lausanne. Nul doute que nos lecteurs seront heureux de trouver ici un commentaire succinct de ce travail, dont les considérations valent d'être citées. Sous le titre «Quelques réflexions sur la défense contre les attaques aériennes», le colonel-divisionnaire *G. Combe* relève tout d'abord que le danger des bombardements aériens doit être classé dans la catégorie des fléaux de la nature, contre lesquels l'humanité toute entière cherche depuis des siècles à se protéger. Pourquoi — écrit-il —, l'homme, la famille, la commune, le canton, s'organisent-ils pour se protéger contre l'incendie, le cyclone, l'inondation, l'avalanche, le tremblement de terre, la foudre? Que ne fait-on pas à cet effet: architecture spéciale, création d'engins toujours plus perfectionnés, aménagements du terrain, reboisements, endiguements, etc. Pourquoi ne ferait-on pas de même, dès lors, pour se protéger contre la bombe qui tombera du ciel?

L'auteur de cette étude relève d'emblée également que la défense contre les attaques aériennes est une question qui dépasse le cadre de l'armée. Cette dernière ne peut assurer à elle seule cette protection. Après avoir passé en revue tout ce qui regarde la mise au point, tant de la défense active que passive, le colonel-divisionnaire *Combe* se doit de souligner la pauvreté de notre pays en armes de D. C. A., et la difficulté que la Confédération rencontrerait, si elle devait assurer et prendre à sa charge exclusive également l'organisation de la

défense terrestre active. Aussi l'auteur estime-t-il que les batteries de canons et de mitrailleuses antiavions, complément indispensable de l'aviation de chasse, ne devraient pas être uniquement créées par l'autorité militaire, mais également par l'autorité civile, et même par certaines entreprises officielles et privées. Il devrait ainsi appartenir à l'autorité civile, cantonale et communale, d'organiser la défense active contre avions des grands centres et des localités importantes, aux entreprises officielles et privées d'assurer la protection de leurs installations sensibles: fabriques importantes, usines à gaz, centrales électriques, dépôts, gares, etc. Cette organisation se ferait selon les données de l'autorité fédérale.

Et le colonel-divisionnaire Combe de préciser: Il faut à l'avenir adjoindre aux organisations existantes de protection contre les fléaux de la nature, des moyens de défense active contre avions. Les corps de sapeurs-pompiers seraient renforcés d'équipes civiles de canonniers et de mitrailleurs de D. C. A. non-mobilisables. A côté de la pompe-automobile et de l'échelle-Magirus, nous aurions la ou les batteries de D. C. A. Dans certaines régions, le canon ou la mitrailleuse contre avions remplaceraient le canon à grêle. L'usine électrique de X., disposerait à côté de ses installations actuelles multiples de protections diverses, de canons ou de mitrailleuses, dont les employés de l'usine, non-mobilisables, connaîtraient le maniement.

En résumé, ces considérations du colonel-divisionnaire Combe, de Lausanne, ne manquent pas d'un très vif intérêt. Il est certain qu'elles constituent la conséquence d'une étude très fouillée de la question, et c'est la raison pour laquelle nous avons tenu à les présenter aux lecteurs de *Protar*. A notre avis, ces opinions seraient une solution pratique rapide, à notre protection. *Ernest Naef.*

Effetto degli aggressivi soffocanti e soccorsi d'urgenza.

A. Speziali Comandante C. V. Bellinzona.

E' noto come taluni degli aggressivi chimici specie di quelli soffocanti (tipo cloro e fosgene) abbiano sull'organismo umano, di coloro che ne sono entrati a contatto, *effetti ritardati* epperciò più pericolosi di quelli a pronta manifestazione.

E' quindi evidente che alle cure da prestarsi ai colpiti da questi aggressivi chimici si debba prestare particolare attenzione.

L'assorbimento di quantità relativamente deboli di fosgene seguito da forte lavoro fisico, può provocare conseguenze anche mortali alla distanza di 24 ore dopo l'attacco. E' citato spesso il caso di un prigioniero tedesco che interrogato sugli effetti dei gas inglesi (fosgene) dichiarò che essi erano deboli e che egli per es. ne era già guarito. Intanto però egli ne morì dopo l'ultimo interrogatorio.

Il Dr Hanslian cita il caso di un chimico italiano Dr Fenaroli che durante esperienze fatte col fosgene il 28 dicembre 1918, subì un avvelenamento debolissimìo in apparenza. Effettivamente dopo 15—20 minuti, egli si sentiva poco bene e ritornò a casa dove si intrattenne con la sua famiglia e non cominciò a sentirsi veramente male che durante la notte. Il giorno dopo morì.

Il prof. Zoia cita che nel 1928, quando ad Amburgo si ebbe la grave disgrazia prodotta dal fosgene nello stabilimento Stoltzenberg, un giovanotto ventenne mentre andava in bicicletta, fu raggiunto da una nume di fosgene, alla quale egli tentò di sfuggire rapidamente. Avendo avuto degli stimoli di tosse, si recò dal medico, che, esaminatolo non riscontrò nulla e lo consigliò di stare all'aria pura, il che egli fece. Ma alla distanza di qualche ora dovette essere trasportato all'ospedale con grave edema polmonare e cianosi, pur avendo ancora il cuore in buone condizioni e morì mentre veniva posto a letto quattro ore e mezza dopo che aveva respirato il gas.

Dai casi citati più sopra si vede quindi quanta importanza si debba escrivere alla raccomandazione che nella prestazione, specie dei primi soccorsi ai colpiti da fosgene, anche se questi in apparenza non si presentano in condizioni gravi, di evitare loro qualunque sforzo, di evitare di farli camminare, ma trasportarli con le dovute cautele evitando per quanto possibile tutte le scosse, poichè anche il più lieve movimento muscolare potrebbe avere delle conseguenze gravissime.

Si comprende ancora perchè in questi casi sia assolutamente da sconsigliare non solo ma da proibire in modo assoluto la respirazione artificiale e la somministrazione di ossigeno sotto alta pressione. Sono invece prescritte le inalazioni di ossigino leggero con appositi inalatori, il salasso, e la somministrazione di etere.

Il giornale italiano *Il Controaereo* n. 6 del 12 ottobre 1935, porta un interessante articolo a questo riguardo. Esso dice:

«La vera e propria malattia da gas, nella quale gli effetti tossici predominato dopo un subdolo periodo di latenza, su quelli irritanti è data soltanto dal fosgene ed in grado minore dal difosgene che va additato come il più ferroce gas asfissiante.»

«Se ne occupa magistralmente nell'ultimo numero di *Minerva Medica*, il senatore Alessandro Lustig, direttore del laboratorio fisiopatologico del servizio chimico militare del Ministero della Guerra. Come uccide il fosgene?

Combinazione di ossido di carbonio e di cloro, il fosgene, quindici volte più tossico del cloro, è